

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PREX DE L'ABONNEMENT

Un an 3
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne : 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 85

PARTIE OFFICIELLE

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

Séance du Mardi 30 Mai 1899

Application de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884

(suite)

Transformation en égout couvert de la rigole de Nanterre

M. le Maire communique une lettre par laquelle M. le préfet de la Seine rappelle qu'aux termes d'une décision de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 22 novembre 1892, les fonds spéciaux de la vicinalité ne peuvent être détournés de leur affectation et le prie d'inviter le conseil municipal à voter l'imputation de la dépense de transformation en égout couvert de la rigole de Nanterre (route nationale n° 100) sur les ressources communales disponibles, se réservant d'examiner la demande de secours lorsque le Conseil municipal aura fait connaître les ressources, en dehors des fonds spéciaux qu'il compte affecter à l'opération.

M. le Maire indique que le Conseil avait demandé la désaffectation d'une somme de 6,000 fr. à employer en 3 annuités, et avait aussi sollicité une subvention sur l'octroi de banlieue. Qu'il conviendrait donc de décider que la dépense sera soldée au moyen d'un prélèvement sur les ressources communales disponibles et d'ouvrir un crédit pour le paiement de la 1^{re} annuité.

M. le Maire engage ensuite l'Assemblée à en délibérer.

M. Rotté observe que l'on va probablement faire l'égout sur les trottoirs et que l'Etat vendra les terrains.

M. Roy dit qu'il faut faire valoir cette raison pour réduire la subvention et qu'il est préférable de voir l'égout sur le trottoir.

Le Conseil décide ensuite que la somme de 6,000 fr. sera payée en 3 annuités de 2,000 fr. chacune, au moyen d'un prélèvement de pareille somme sur les ressources communales disponibles.

Avis du Conseil sur une demande de bourse

en faveur du jeune Lancelot

Le Conseil, Vu les renseignements recueillis sur la famille du jeune Lancelot;

Vu la lettre préfectorale du 3 mai dernier;

Emet un avis favorable à la demande présentée par la famille de M. Lancelot, demeurant à Nanterre, 7, rue de Colom-

bes, candidat à l'obtention d'une bourse de l'Etat pour l'Ecole des Arts-et-Métiers.

Communication d'une lettre de M. le Préfet en date du 13 avril 1899 concernant les Groupes scolaires

M. le Maire communique une lettre par laquelle M. le Préfet de la Seine lui fait savoir qu'aux termes d'un décret du 28 mars 1899, les communes qui désirent obtenir désormais des subventions de l'Etat pour la construction d'écoles enfantines et maternelles seront tenues de prendre l'engagement d'inscrire, pendant une période de 30 ans (au lieu de 10), au nombre des dépenses obligatoires, les dépenses qui leur incombent pour l'entretien de ces établissements en vertu de l'article 4 de la loi du 19 juillet 1893.

A la suite de l'enquête, dit M. le Maire, nous avons demandé que l'école du Petit-Nanterre fut plus rapprochée de la maison départementale.

Il invite l'Assemblée à délibérer immédiatement afin que le dossier puisse être envoyé sans retard au Conseil départemental qui, dit-il, se réunit dans la semaine. Il ajoute qu'il est indispensable qu'il en soit saisi de suite pour éviter tous retards dans la création des Groupes d'Ecoles.

M. Gautier demande quelle somme la commune devra payer pendant 30 ans; combien il y aura de maîtres et d'élèves et propose de renvoyer la question à une commission.

M. le Maire y répond et ajoute que : avant le décret de 1899 les communes devaient prendre l'engagement d'inscrire, pendant une durée égale à celle de la période sur laquelle portent les annuités (30 à 40 ans), les dépenses qui leur incombent en vertu de l'article 4 de la loi du 19 juillet 1893 (article 65) ayant substitué, pour le service des subventions, le paiement en capital au paiement par annuités (loi du 20 juin 1885) le Gouvernement a fixé à nouveau (30 ans) la durée de l'engagement à prendre par les communes vis-à-vis de l'Etat pour assurer le maintien, pendant une période déterminée, des établissements dont il s'agit.

M. Roy veut ensuite lire un projet de délibération en vue d'annuler le vote du 3 mars concernant les écoles et la salle des fêtes voté à l'unanimité moins une voix.

M. le Président s'y oppose, la question n'étant pas dans son ordre du jour.

M. le Maire fait remarquer en outre que la question a été tranchée et que le Conseil a déclaré s'en rapporter à l'arbitrage du Préfet de la Seine. L'Assemblée n'a donc pas à se prononcer pour ou contre la proposition qui lui est soumise.

Ont refusé : MM. Doublet, Gautier, Nézet, Roy, Blanche, Vanier, Cassier, Noël, Picard, Rotté, Mantel et Péan.

Ont accepté : MM. Henneppe, Caroni, Boux, Mothé, Beaudé, Lebouvier, Bloch, Duval, Wulfrand et Blusson.

M. Nézet dit n'avoir pas été opposé à la création des Ecoles, mais qu'il ne veut pas de salle de fêtes.

M. le Maire lui fait remarquer que ce n'est pas ainsi qu'il a voté, puisqu'il a voté contre les Ecoles et la Salle de réunion.

M. Gautier observe que la proposition de M. Roy est légale; il ne connaît pas la question mais il ne croit pas non plus que M. le Maire puisse s'opposer à une délibération et ajoute que le Préfet appréciera.

M. Mantel expose qu'il est du devoir du Conseil de faire les choses très économiquement.

M. le Maire dit que c'est ainsi qu'il l'a toujours compris et rappelle que les projets adoptés comportent pour la commune une dépense de 244.100 fr. à payer en 30 ans sur une dépense totale de 549.100 fr. soit 13.400 fr. par an gagés par les 14 centimes; que dans cette somme se trouve comprise la dépense pour la salle de réunion et que, de l'avis de M. le Maire, directeur des affaires départementales, pour obtenir des subventions du département, si les Communes ne s'imposent pas de sacrifices, et n'aliènent pas leurs centimes, elles n'ont pas droit à des subventions.

M. Mantel exprime l'avis qu'il serait dangereux de gager 14 centimes pendant 30 ans; qu'il faut dépenser le moins possible et déclare se rallier à la proposition de MM. Roy et Gautier.

M. le Président dit qu'il n'y a actuellement que la proposition mise à l'ordre du jour qui puisse être discutée, et sur laquelle il y a lieu de se prononcer.

Il ajoute qu'il a pour mission délicate de diriger les débats, qu'il le fait d'une façon toute impartiale, mais qu'il ne se départira pas de son ordre du jour.

M. Beaudé expose qu'il est fort regrettable de voir des divisions régner au Conseil; retrace les différentes phases par lesquelles est passée la question des écoles et constate que l'Assemblée ne sera jamais d'accord sur ce point.

M. Mantel dit qu'il est inutile de se diviser sur cette question; il croit que l'on pourrait répondre au Préfet et faire des réserves.

M. Gautier déclare que lui et ses collègues veulent aussi des écoles et de la délibération proposée par M. Roy, demandant l'annulation du vote du 3 mars.

M. le Maire donne à nouveau lecture de la lettre préfectorale et invite le Conseil à se prononcer, et demande l'appel nominal.

Par 12 voix contre 10, le Conseil refuse de prendre l'engagement qui lui est demandé par le Préfet.

Ont refusé : MM. Doublet, Gautier, Nézet, Roy, Blanche, Vanier, Cassier, Noël, Picard, Rotté, Mantel et Péan.

Ont accepté : MM. Henneppe, Caroni, Boux, Mothé, Beaudé, Lebouvier, Bloch, Duval, Wulfrand et Blusson.

Matériel

de Secours contre l'Incendie

M. le Maire communique une lettre par laquelle M. le Commandant Chier, inspecteur des Sapeurs-Pompiers, lui fait savoir que les améliorations à apporter au service d'incendie de la commune ont figuré sur le rapport établi à la suite de son inspection.

M. l'inspecteur demande l'achat à bref délai : d'une pompe aspirante et foulante, d'un casque respiratoire et d'une échelle à coulisse à 3 plans.

Il fait ressortir également la nécessité d'agrandir la remise des pompes actuelle déjà insuffisante, et qui ne pourrait pas contenir le matériel dont l'acquisition est demandée.

M. le Maire informe également le Conseil que d'après M. Valez, architecte, la dépense pour l'ouverture d'une porte donnant accès aux pompes à incendie dans l'ancien gymnase, rue de la Mairie, peut être évaluée à 400 francs environ, puis il engage l'Assemblée à en délibérer.

M. Roy demande le renvoi de cette question à la Commission des travaux. Ce renvoi est prononcé.

Question concernant le square de la gare

M. le Maire annonce qu'il a été prévenu que la Compagnie de l'Ouest est en pourparlers avec divers acquéreurs pour la cession du Square de la Gare; toutefois la Compagnie serait disposée à accorder la préférence à la Commune à la condition que cette dernière conserve au terrain sa destination actuelle. Le prix serait de 55,000 fr., basé sur les offres qui ont été faites. M. le Maire ajoute que la Compagnie lui a accordé un délai d'un mois afin de pouvoir saisir l'Assemblée de ce projet et demande si, par une combinaison quelconque qui ne grèverait pas le budget, le Conseil serait d'avis d'adopter la proposition qui lui est soumise.

Après un échange d'observations entre M. le maire et MM. Roy et Gautier, le Conseil autorise M. le Maire à rechercher le moyen qui permette à la Commune d'acheter le square de la Gare et à informer la Compagnie que la Ville de Nanterre est décidée, en principe à faire cette acquisition.

Ordre du jour sur une proposition de M. Haymann

M. le Maire communique une lettre par laquelle M. Haymann renouvelle la proposition qu'il a faite pour la cession du terrain de l'ancien château Ebelling. Cette proposition n'est pas adoptée.

Pétition des habitants de la route de Courbevoie

pour l'installation d'un bec de gaz

Le Conseil renvoie à la Commission du gaz une pétition recouverte d'un grand

Cabinet de **M. Edouard Lambert**
18, Boulevard du Levant 18
NANTERRE

AFFAIRES LITIGIEUSES — RECOURS

VENTE & LOCATION DE PROPRIÉTÉS

LOCATIONS DE SUITE

Grande MAISON comprenant salon, petit salon, salle à manger, cuisine, offices; au 1^{er}, 5 chambres, cabinet de toilette, salle de bains, billard; au 2^e, 6 chambres de dom., Bellevue; Jardin boisé de 4000 mètres. — 3.000 fr.

MAISON de campagne de style, avec tourelle 2 étages, salle de bains, salle de billard, jardin d'agrément de 400 mètres. — Prix 1.300 francs.

MAISON avec jardin de 700 m. en plein rapport, à proximité du ch. de fer et du tramway. Location exceptionnelle, 700 fr.

Maison de Campagne sur avenue, libre de suite, salon, salle à manger, cuisine, office, water-closets. 1^{er} étage 2 ch., cabinet de toilette, placards, water-closets, au-dessus 2 grandes pièces. Jardin de 350 m. en plein rapport. Prix 800 francs.

MAISON de campagne, construction élégante, à 10 min. de la gare et du tramway, 4 pièces au 1^{er}-de-ch., 3 chambres et 2 cabinets au 1^{er}. Grenier. — Jardin fruitier de 750 m. — 900 fr.

Grand APPARTEMENT centre du pays, admirablement situé au 1^{er}, avec petit jardin 500

Petits APPARTEMENTS confortables de 300 à 400 fr. sur le boulevard, 5 minutes de la gare.

PAVILLON meublé indépendant de maison bourgeoise, à 5 min. de la gare, pouvant convenir employé, le mois 20 fr.

Sous-location à des conditions extrêmement avantageuses d'un appartement à Paris, quart. de la Bourse, pouv. convenir à commerce, industrie ou bureaux.

S'adresser, 18, boulevard du Levant

BONNE COUTURIÈRE DE PARIS

venant habiter NANTERRE offre ses services pour toute espèce de travail en robes, costumes, jaquettes, peignoirs, jupons, etc., à façon, soit en fournissant.

Spécialité de COSTUMES TAILLEUR
Prix modérés — Travail soigné — Cachet des grandes Maisons

M. AZAN

Rue du Vieux-Pont — Villa Hébert

NOTA. — On peut écrire pour les Commandes, on se rend chez les clients

GADEAU

La Librairie Parisienne, 10, rue de Paradis, Paris, offre à tout lecteur de notre journal un

Abonnement de trois mois au Petit Illustré amusant

Organe de haute gaîté, rédigé par nos meilleurs écrivains et illustré en quatre couleurs par les artistes les plus goûtés du public.

Pour recevoir ce journal hebdomadaire pendant trois mois (soit treize numéros), il suffit d'envoyer son adresse en joignant 4 timbres à 0,15 c. pour les frais. Ecrire à MM. Arnaud et C^{ie}, Librairie Parisienne, 10, rue de Paradis, Paris.

On peut se procurer un spécimen du Petit Illustré amusant chez tous les libraires et dans toutes les bibliothèques de chemins de fer.

VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL

Rue des Chateaupieds — Avenue du Chemin-de-Fer

ANCIENNE MAISON V^e BALLAY

ALEXANDRE LE BOTMEL

SUCESSEUR

SPÉCIALITÉ POUR ÉPUISSEMENT DE PIÈCES D'EAU, PURINS ET CITERNES

PRIX : 5 FRANCS le MÈTRE CUBE

PRÊTS

sur signature à toutes personnes solvables. Ecrire : l'Immobilière, 45, rue Rochechouart, PARIS.

BICYCLETTE

pneumatique en parfait état de Neuf

Très Bonne Occasion, à Vendre 160 fr. S'adresser chez M. LIGOT, 2, boulevard des Sycomores.

VINS DE PROPRIÉTAIRE

ROUGE 8^e naturel, 70 francs la pièce de 220 litres fût perdu.

BLANC sec 9^e naturel, 85 francs la pièce de 220 litres fût perdu.

gar. acheteur, congé et Port payé. Paiement 90 jours net contre remboursement 3 o/o escompte.

S'adresser à M. le Régisseur du domaine du Pontil, près Aubais (Gard).

VEAUX

Pour provoquer un bel élevage, sans diarrhée, un engraissement rapide et une chair plus ferme et plus blanche pour les veaux, il ne faut employer pour leur élevage et engraissement que la Crémoline, laitage remplaçant le lait maternel et permettant aux éleveurs d'économiser leur lait, de le vendre ou de l'utiliser en beurre ou fromage.

La Crémoline sert aussi pour l'élevage des agneaux, porcs et poulains; cette farine est hors-concours aux expositions, honorée de 3 diplômes et de 84 médailles, elles ne reviennent qu'à deux centimes le litre de lait. En vente chez tous les épiciers. — Prix : 4 fr. 25 le sac d'essai de 5 kilos contre mandat-poste adressé à ROQUES, au MANS (Sarthe). Exiger la Crémoline ROQUES du Mans et se méfier des imitations et contrefaçons.

Des MAISONS et APPARTEMENTS meublés ou non pour la saison.

L. GÉNARD

10, Rue St-Germain, 10 NANTERRE

CYCLES NEUFS et Réparations en tous genres Pièces détachées

TRAVAIL SOIGNÉ & A FAÇON

Électricité et Téléphone

AVIS IMPORTANT

On achète toute espèce de mobiliers, objets d'art, bronzes, pianos, tapis et autres, du bon, au courant et débaras. — Ecrire à M. Azan, rue du Vieux-Pont, à Nanterre, qui se rend aussi à domicile.

Jeune fille, au courant de la couture, demande des journées, de préférence chez couturière. S'adr. 18 bd du Levant.

A VENDRE petite Machine à vapeur

bonnes conditions. — S'adresser chez Mme Bidan, 67, r. Saint-Germain.

Grand Magasin de chaussures

56, Rue du Chemin-de-Fer. 56 Ancienne Maison Fromont

MAUMONT Succ^r Chaussures de fatigue et de luxe Spécialité

pour dames, fillettes et enfants. Tous les articles se recommandent par la qualité le soin de la confection et leurs prix modérés.

USINE A GAZ DE RUEIL

Prix à l'usine Rendu en cave Livraison à domicile

N° 0 1 fr. 70 1 fr. 80 dans les 24 heures
N° 1 1 fr. 60 1 fr. 70 de la commande
N° 2 1 fr. 50 1 fr. 60
Grésillon. 1 fr. 20 1 fr. 30

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05 Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 25 Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 50

NOTA. — La longueur développée du tuyauage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

INSTALLATION, NEUF & ENTRETIEN

D'USINES EN TOUS GENRES

BARON, Constructeur-Mécanicien

Médaille d'Or — Paris 1895

Travaux de précision, Fûtes de tours sur bois et tous métaux — Travail à façon

USINE A VAPEUR Bicyclettes et Tandems sur commandes — Réparations de Cycles

13, RUE SAINT-GERMAIN — NANTERRE

GROS LOT: 500.000 FRANCS

(Pour tous et à la portée de tous) Pour 5 fr., on reçoit 5 numéros part. 1^{er} tirage 15 juin prochain, des PANAMA A LOTS avec PRIME UTILE et GRATUIT, 1 lot de 250.000 fr., 1 lot de 100.000 fr., 2 lots de 10.000 fr., 2 lots de 5.000 fr., 5 lots de 2.000 fr., 50 lots de 1.000 fr., 61 lots gagnants. — Copropriété des titres. Sécurité absolue. Ass. part. — Ecrire de suite à BRESSOUX, banquiers, 58, rue de Maubeuge, PARIS.

PEINTURES CHIMIQUES LIQUIDES

PRÊTES A L'EMPLOI

pour les travaux de Bâtiment, Carrosserie, Cycles Meubles, Outils, etc.

LA MANGANINE, couleur à l'huile très brillante et solide

PEINTURES AU VERNIS

LA RESISTANTE, Couleur à la colle en 14 nuances

PEINTURE PORCELAINE — Peinture pour tuyaux de poêles

URALDA, seale véritable PEINTURE ÉMAIL

VERNIS ÉMAIL À FROID, SICCATIF POUR PARQUETS

ENDUITS, COULEURS HUILES, VERNIS, MASTICS, OCRES, etc.

CARBURE DE CALCIUM

Pour Appareils et Lanternes

DAZEVILLE 17, rue du Bois

NANTERRE

NE PAS CONFONDRE. retenir l'adresse exacte: 17 RUE DU BOIS

ÉLEVAGE DES BERGÈRES

5, Rue de la Croix — NANTERRE

Spécialités de l'ANDALOUSE BLEUE et de LA MOSKOVA (Favorolles, Type unique, Brahma herminé à Manchettes

Médailles d'argent (expositions internationales d'agriculture, Paris 1896-97-98)

Andalouse bleue. 0 fr 50 pièce

La Moskova. 0 40 »

Autres Races ponduses 0 25 »

ŒUFS A COUVER

POUSSINS, COQUELETS & POULETTES A VENDRE

Œufs frais du jour garantis, pour enfants et malades

Imp. HUBY, 22, r. Maurepas, Rueil et 36, r. St-Germain, Nanterre

nombre de signatures demandant l'installation d'une lanterne route de Courbevoie et chemin des Coudes.

Chemin des Longs-Raies Viabilité. — Avant-Projet

Le Conseil renvoie à la commission de voirie un projet proposé par M. le Maire, pour la rectification des alignements et la viabilité du chemin des Longs-Raies (voie urbaine, limitrophe de Nanterre et de Puteaux.)

Cession à M. Dumont d'une parcelle de terrain appartenant à la commune

M. le maire communique une lettre ancienne de M. Dumont, entrepreneur de peinture à Puteaux, 48 bis, boulevard Richar Wallace, demandant à nouveau à acquérir une parcelle de terrain communal de 42 m. 60, située à Nanterre, n° 749 de la section G, au prix fixé par la commune.

Le Conseil autorise M. le Maire à faire cette cession moyennant une indemnité fixée à 6 fr. du mètre.

Renvoi à la commission de voirie d'une demande de M. Bernard

M. le maire communique une lettre par laquelle M. Bernard Pierre, demeurant 30, rue Pergolée à Paris, demande à acquérir une parcelle de terrain, appartenant à la commune, située rue Pasteur et avenue Félix-Faure, d'une contenance de 207 m. 70 et cadastrée sous le n° 186 de la section G.

Le Conseil renvoie cette demande à la commission de voirie.

Renvoi à la commission des Eaux d'un devis pour la canalisation des Eaux de source

Le Conseil renvoie à la commission des Eaux un devis dressé par M. Portier entrepreneur, pour la canalisation d'eau de source entre le réservoir des Chênevoux et la borne-fontaine placée à l'angle du petit chemin et de la route de Paris.

Renvoi à la commission de voirie d'un projet pour l'agrandissement du cimetière

Le Conseil renvoie à la commission de voirie un état parcellaire des terrains devant servir à l'agrandissement du cimetière.

Analyse des Eaux sur le territoire de Nanterre

Le Conseil renvoie à la commission d'hygiène la question relative à l'analyse des eaux du territoire de Nanterre.

Communication d'une lettre de M. le Préfet de la Seine concernant M. Billiard

M. le maire donne connaissance d'une lettre par laquelle M. le Préfet l'invite à mettre M. Billiard en demeure de fournir des explications au sujet de ses absences répétées aux séances du Conseil.

M. Roy exprime l'avis que l'administration préfectorale aurait pu savoir que M. Billiard n'était plus domicilié dans la commune; que l'on n'a pas tenu compte d'un précédent avis et qu'il y a lieu maintenant de considérer M. Billiard comme présent.

Le Conseil adopte cette manière de voir.

Communication d'une lettre de M. Scoto

Le Conseil donne acte à M. le Maire d'une lettre par laquelle M. Scoto, chimiste breveté, demeurant 58, rue Saint-Pierre, à St-Germain, offre gratuitement à la commune la peinture nécessaire et les couleurs dont les artistes pourraient avoir besoin, pour la décoration de la Salle de fêtes à Nanterre.

(A Suivre).

Lanterne Magique Municipale

PRÉFACE

En notre beau pays de France, le ridicule tue, chacun sait cela.

Nous entreprendrons donc par la suite et nous continuerons sans trêve et sans relâche, à caricaturer la majorité fantôme et peu sérieuse qui a la prétention de vouloir diriger les affaires communales.

A l'obstruction et à l'incapacité nous opposerons le rire, le bon rire gaulois, qui sans pour cela être grossier, fait effondrer souvent les choses et les hommes.

Et nous ferons tant que nous finirons par faire voir aux électeurs qu'ils ont été bernés, quels sont véritablement les pauvres représentants qu'ils ont choisis.

Nous commencerons donc prochainement, faute de choses plus sérieuses, à tracer les silhouettes des bobines de ces Messieurs de la Majorité. Et comme Figaro nous dirons : « Hâtons-nous d'en rire de peur d'en pleurer ».

Ceci dit, nous ferons un retour vers le passé et on nous excusera certaines redites forcées. Nous n'en dirons jamais trop, dans l'intérêt de la cause que nous défendons.

Nous aurions compris que les 8 démissionnaires du conseil, en donnant leur démission, soient venus dire aux électeurs :

Nous vous rendons le mandat que vous nous aviez confié; nous ne nous jugeons plus capables de le remplir; nous subissons l'influence fatale de l'homme qui nous fait voter tout ce qu'il veut, et même, en connaissance de cause, nous votons comme des in...conciens.

Nous vous rendons notre tablier, nous ne sommes pas des hommes, mais comme nous avons été élus sous la bannière de cet homme, que nous lâchons avec une telle désinvolture, nous nous retirons définitivement.

Choisissez-en d'autres.

A la bonne heure. Voilà un langage élevé et qui aurait été applaudi par tous.

Et alors nous aurions compris que la société en commandite Bizot et C^o, limited, vienne dire aux électeurs :

Nous nous représentons de nouveau à vos suffrages. Nous étions écoeürés et c'est vous qui nous aviez vomis. Cela ne fait rien, car notre écoeürnement a cessé et las d'être rendus à nos chères études, nous aspirons de nouveau à l'échappatoire que nous avons tant désirée.

Et vous pouvez toujours compter sur notre profond dévouement (M. le type ne me faites pas dire autre chose); des écoles, vous en aurez quand même, et si vous n'avez pas assez de galette Notre Dame est là, et puis nous sommes des rupins, nous ouvrirons une gigantesque souscription et nous ferons bâtir de bonnes petites écoles congréganistes, bien faites, bien aérées et vous fournirons tous les pères fouettards nécessaires.

A la bonne heure, voilà qui aurait été envoyé, voilà qui aurait été compris.

Mais non, pour égarer le suf-

frage universel on a préféré être félons, couards et jésuites et tenir la place de pantins dont les autres tirent les ficelles dans la coulisse.

Laissons donc pour aujourd'hui ces bonshommes en baudruche et nous continuerons, par la suite, à éclairer les électeurs sur les braves gens, tout de même, qu'ils ont élus comme républicains et qui ne sont véritablement que des agents de la Réaction.

Jules OUVRIER.

Encouragement aux Ouvriers agricoles des deux sexes

Le maire de Nanterre rappelle à ses administrés que des récompenses, consistant en médailles et en livres de Caisse d'épargne, peuvent être allouées aux ouvriers agricoles des deux sexes pour leurs services et les bons soins donnés aux animaux qui leur sont confiés.

Les pièces à produire sont : Le bulletin de naissance et les certificats légalisés des divers patrons chez lesquels il a travaillé.

Pour les renseignements s'adresser à la Mairie.

A. H.

M. le Maire reçoit de la Préfecture de police la lettre suivante qu'il nous prie d'insérer.

PRÉFECTURE DE POLICE

Le 7 juin 1899.

Monsieur le Maire,

Lesieur Tragin m'a demandé l'autorisation de tenir bal tous les dimanches dans son établissement sis à Nanterre, rue de Saint-Germain, 37.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je lui ai fait notifier que cette autorisation ne pourrait lui être accordée que lorsqu'il aurait satisfait aux prescriptions suivantes dont le Service d'architecture a reconnu l'exécution nécessaire et auxquelles j'ai donné mon approbation :

1° Faire ouvrir vers l'extérieur toutes les portes de sortie ou bien les tenir entièrement et constamment ouvertes; dans ce dernier cas elles devront être maintenues contre les murs par des crochets ou par tout autre moyen; de toute manière ces portes ne seront jamais fermées à clef pendant la durée des bals;

2° Remettre en état et munir de robinet, tuyau et lance, l'établissement de secours contre l'incendie qui existe dans la grande salle;

3° Installer un éclairage de secours au moyen de lampes alimentées à l'huile végétale, destinées à être maintenues allumées pendant toute la durée des bals et jusqu'à complète évacuation du public.

D'autre part, le Sieur Tragin m'a fait part de son intention de donner de temps à autre des concerts et d'installer à cet effet une petite estrade avec décor.

Je lui ai fait connaître que l'autorisation de donner des concerts dans son établissement serait subordonnée à l'observation des conditions dont la teneur suit :

1° Ne faire usage que d'une simple estrade ne comprenant qu'un décor unique, fixe et incombustible, c'est-à-dire peint ou marouflé sur mur ou sur toile, ou bien en toile métallique, ou amianté pur.

2° Fixer au sol les fauteuils et banquettes qui devront être espacés de 0 m. 50 mesurés du devant du siège au dossier qui lui fait face et réserver autour desdits sièges des chemins de circulation d'au moins un mètre de largeur.

Aggréé, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet de Police,

Charles BLANC.

Sauveteurs-Ambulanciers de la Seine et de la Marne

Section de Nanterre (fondée en 1890)

Aujourd'hui dimanche, à 3 heures, inauguration du poste de secours établi dans le

bureau du tramway, place de la Boule, sous la présidence de M. Heiser, officier d'académie, président et médecin en chef de la Société avec le bienveillant concours de M. le Maire et de la municipalité.

Le rassemblement aura lieu place de la Mairie à 1 h. 15 très précises.

A 2 heures, Départ pour la gare où aura lieu la réception des Sections Parisiennes.

A 2 h. 30, Défilé.

Itinéraire : rue du Chemin-de-Fer, rue Saint-Germain, rue Gambetta, place de la Boule.

A 3 heures, Inauguration du poste de secours. — Allocution du Président. — Manœuvre de brancard. — Remise de récompenses.

La Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers de Nanterre prêtera son concours, et à cette occasion donnera un Concert, place de la Boule.

A l'issue de cette fête, remise d'un matériel affecté à la section de Nanterre.

Pour le Conseil d'administration, Le Vice-Président J. ELIOT.

Nota. — Messieurs les Membres d'honneur sont priés d'assister à cette fête humanitaire.

LA NANTERRIENNE

Notre Société de gymnastique et de tir La Nanterrienne devant prendre part au Concours National de gymnastique d'Amiens, nous informons nos lecteurs que la section de concours partira samedi de Nanterre de façon à arriver dans la soirée à Amiens.

La Nanterrienne doit se présenter au concours d'appareils, de courses en section, de tir; au championnat individuel de tir et de gymnastique.

Ci-dessous nous nous empressons de donner les noms de ces gymnastes devant prendre part à ces diverses épreuves :

Concours d'appareils. — 1^{er} degré. MM. Fahy Eugène et Hendrick; 2^e degré. MM. Morvillez et Fahy Jules; 3^e degré. MM. Chaulier et Vincent.

Concours de courses en section (500 mètres avec obstacles de 1^{re} hauteur). — MM. Fahy, Morvillez Hendrick, Chaulier, Vincent, Vangéla, Hattou, Fahy, Villaire, Rapin.

Championnat individuel de course. — M. Vincent Auguste.

DAMES FRANÇAISES

La conférence si intéressante que M. Billon-Daguerre devait faire, avec expériences de radiographie vendredi prochain est ajournée par suite d'un deuil de famille qui frappe le docteur et l'oblige à s'absenter pendant un mois.

Nos Ambulanciers

La section de Nanterre des Ambulanciers de France a fort à faire en ce moment, il faut le dévouement de ces braves gens pour y résister.

Dimanche, vers six heures, les habitants de la rue du Marché étaient révolutionnés par des cris épouvantables partant d'une maison située à l'angle de la rue du Marché et du boulevard du Midi et ils virent sortir de cette maison un individu couvert d'sang.

C'était un locataire, Namont (rien de commun avec Hamont, ainsi que l'avait raconté le Petit Journal, peut-être intéressé à publier cette fausse assertion, ou alors trompé sciemment par son correspondant, quelque réactionnaire nanterrien), qui y habitait avec une femme, sa maîtresse. Celle-ci venait de lui allonger quelques coups de couteau.

Les ambulanciers assistés du docteur L..., donnèrent au blessé les soins que nécessitait son état et le veillèrent toute la nuit pendant que son irascible maîtresse allait sur la paille du violon municipal réfléchir aux conséquences de l'acte auquel elle venait de se livrer.

Il paraît que l'affaire n'aura pas de suite : N... n'ayant pas porté plainte.

Lundi dans l'après-midi, un individu nommé Ch. Fournier, magon, âgé de 51 ans, né à Emery, près Pontoise, succombant sous la chaleur est tombé rue Saint-Germain, en face M. Gagé, boulierier.

Dans sa chute sa tête a porté contre la bordure du trottoir et il s'est grièvement blessé. Après avoir reçu les premiers soins par les

ambulanciers, il a été conduit par eux à l'hospice de la Maison Départementale.

Jeudi 8 juin, à neuf heures du soir, un individu venant de Saint-Germain et se rendant à Paris est tombé d'inanition et de fatigue, rue Thomas-Lemaître.

C'est un souffleur de verre, natif d'Angoulême.

Il venait de rechercher un parent proche qu'il n'a pas découvert.

Quelques personnes compatissantes lui donnèrent des secours.

Les ambulanciers le conduisirent chez M. Coutillat, restaurateur, rue Saint-Germain, et membre de la section de Nanterre, qui lui donna de la nourriture.

Il est reparti en chemin de fer, pour Paris, par le train de 10 h. 10, complètement réconforté.

UNE QUESTION

M. le percepteur de Puteaux a cru devoir refuser le paiement des arrérages des pour le trimestre échu le premier juin, à plusieurs dames venues, nantes du certificat de vie réglementaire, sous le prétexte que ce certificat ne portait pas la mention *non remarquée*.

Il ne s'agit pas en l'espèce, d'une pension civile ou militaire, mais d'une rente acquise par des versements ou par le dépôt par ces personnes, d'une somme à la Caisse nationale des recettes pour la vieillesse. Une réclamation à ce sujet a été envoyée par le maire à M. le Percepteur.

Nous nous demandons avec lui la cause de ce fait ?

UN GÉNÉRAL SELON « LA CROIX »

On lit dans La Croix du 23 mai : Un don de la Pentecôte

Le vaillant général qui occupe ses loisirs à rassembler des recettes pour la Ligue de Dieu nous écrit :

« A votre demande de chapelets quotidiens, pendant l'année 1899, pour le salut de la France, je vous réponds il y a quelques jours, par l'envoi de quatre mille chapelets avec augmentation de 500 sur le précédent envoi.

Aujourd'hui, pour la pentecôte, je suis heureux de vous adresser une belle gerbe de cinq mille deux cent quarante-deux chapelets pour notre pays.

Prier pour la patrie, c'est la vraie solution de toutes les « affaires ».

Quel peut être ce « vaillant » général dont La Croix se garde bien de dire le nom et qui n'a pas pas le courage de se faire connaître lui-même ?

Ce serait pourtant bien intéressant à savoir : comme le premier naïf venu, je croyais qu'un général était un soldat à la tête de plusieurs régiments, s'occupant exclusivement de choses militaires.

Eh bien, non ! Comme le brave amiral Cuveville de Cuveville qui trouve que St Michel suffit à protéger la France le « brave » général de La Croix trouve les chapelets bien supérieurs aux flingots pour la défense du pays.

Voilà les généraux de la troisième république. Il faut espérer, pour la France, qu'ils ne sont pas tous de ce calibre.

Le Vrai Panama

Le jour de l'élection présidentielle, Q. de Beurenaire avait écrit dans l'Echo de Paris contre M. Loubet un article infamant dans lequel il accusait le futur président de la République d'être arrivé, le 19 novembre 1892 — dernier jour du délai de prescription — dix minutes en retard au rendez-vous qu'il lui avait fixé et d'avoir arrêté ainsi la main de la justice dans le procès du Panama.

On lui démontra depuis — le Code de procédure en main — qu'il n'en était rien; que s'il avait voulu lancer, après six heures du soir, les assignations dont il se disait porteur, rien ne lui aurait été plus facile. L'article 1037 du Code de procédure criminelle l'y autorisait. Pour cela il lui suffisait de demander l'autorisation au président Baudouin. Ce dernier ne pouvait pas refuser. Mais Q. de Beurenaire se garda bien de rien demander.

Il n'en répète pas moins partout son infamie. Au procès Déroulède, ce fut son principal argument et, depuis, c'est devenu le mot d'ordre de toute la réaction.

Or voici la lettre écrite que ce maître en forfaiture écrivait au baron Reinach pour essayer de le sauver :

Samedi 19 novembre, 2 heures

Mon cher ami,

Je viens vous prévenir, avec un grand serrement de cœur, de la triste nouvelle qui va vous parvenir ce soir, ou demain matin, par une autre voie. Les citations dans l'affaire de Panama vont être lancées dans un instant, et elles comprennent un nom qui vous tient de bien près. La personne en question a dû vous prévenir, au surplus, puisque le 4 novembre, M. le conseiller enqueteur l'a inculpé dans un interrogatoire.

Croyez que je suis navré et que le devoir accompli sous mes yeux, à mon parquet, ne m'a jamais coûté si cher.

Devant l'évidence, il est impossible de nier.

Jusqu' alors on savait que Q. de Beurenaire mentait effrontément quand il disait avoir été mis dans l'impossibilité d'agir. Cette missive, écrite à la même date, 19 novembre 1892, et à 2 heures de l'après-midi, c'est-à-dire quatre heures avant le moment précis où les assignations seraient lancées nous démontre aujourd'hui qu'il ne voulait pas agir.

Acculé au dernier moment à des pour-suites « qui le navraient » et lui crevaient le cœur, il avait, violant la loi professionnelle et piétinant sa robe de magistrat, avisé un proche parent du principal inculpé. Descendu au rôle de complice, il lui donnait ainsi le temps de faire disparaître tous les papiers compromettants et même de fuir.

Et voilà le triste personnage qui ose insulter l'honnête homme qui est le président de la République.

L'Exposition de 1900

Les succès de l'Exposition Universelle de 1900 sera considérable et ne fait plus l'ombre d'un doute pour personne.

Il suffit pour s'en convaincre, de voir l'activité fébrile qui règne sur tous les chantiers aussi bien aux Champs-Élysées qu'au Champ de Mars ou aux Invalides.

Le nombre des exposants est plus que doublé sur celui de l'Exposition de 1889, et les merveilles que la direction tient en réserve, dépasseront de beaucoup tout ce que nous avons pu voir jusqu'ici dans les fêtes internationales du travail.

Nous ne saurions trop recommander la lecture de l'un de nos confrères parisiens, l'Echo Français de l'Exposition de 1900, 12, rue de Beaune, à Paris, l'un des journaux les mieux informés, et qui forme, dans son genre, l'encyclopédie complète de tout ce qui se dit et de tout ce qui se fait à l'Exposition Universelle de 1900.

Nous avons fait le nécessaire pour que ce journal soit envoyé gratuitement pendant un mois à ceux de nos abonnés qui en feront la demande.

Il est évident aujourd'hui que tout sera prêt avant le jour fixé pour l'inauguration, comme n'a cessé de le répéter M. Picard, l'habile commissaire général.

Parmi les splendeurs architecturales qui se préparent, il y en a quelques-unes qui resteront après la clôture de l'Exposition, tels le grand et le petit Palais des Champs-Élysées, le palais de la Ville de Paris, les grandes serres qui serviront à l'Exposition des sections d'horticulture et d'agriculture.

Désormais nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'avancement des travaux de cette grandiose manifestation pacifique dont une année seulement nous sépare maintenant.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Dutoit, Madeleine, Boud. Thiers, 6; Simoneau, René, rue du Chemin-de-Fer, 76.

Publications. — M. Richer, à Paris, 14, rue Lamarck et Mlle Huguet, à Nanterre, 17, Boud. de la Seine.

Décès. — Enfant D'hoult, 4 mois, route de Paris, 22; Enfant Masson, 5 mois, rue de la Mairie, 19.

CHRONIQUE DES THÉÂTRES

A L'AMBIGU

Le théâtre de l'Ambigu tient un très grand et très mérité succès avec La Légion étrangère, drame varié avec beaucoup d'art, très clairement échafaudé, bien mis en scène, et, comme il arrive

presque toujours pour les bonnes pièces, mis en valeur par une troupe d'ensemble, sans lacunes ni défaillance.

Rien ne manque à sa réussite, ni les chansons obligatoires, — fort enlevées, ma foi, ni une bonne interprétation. C'est donc par excellence la pièce du théâtre de l'Ambigu et nous croyons à un succès de longue durée.

Rappelons que le théâtre de l'Ambigu donne des matinées tous les dimanches et fêtes à deux heures.

AU CHATELET

Une bonne nouvelle pour le Public

Afin de donner satisfaction aux familles nombreuses, aux petites bourses et aux habitants des environs de Paris, peut-être encore plus fanatiques de la féerie que les Parisiens eux-mêmes, ce qui n'est pas peu dire, M. ROCHARD vient de décider de mettre en vigueur, comme tous les ans à pareille époque au Châtelet, le tarif d'été pour les représentations de la célèbre et fastueuse Poudre de Perlinpinpin.

L'engouement justifié du grand public qui, pendant les deux cents représentations précédentes, a couvert suffisamment les frais énormes de premier établissement de cette merveilleuse féerie, permet ainsi au Directeur de contenir le petit public, plus nombreux encore que l'autre.

Le prix de toutes les places au Théâtre du Châtelet sera tarifé entre 1 franc et 5 francs, conformément au tableau suivant :

Fauteuils d'Orchestre (Première série) et de Balcon, 5 fr.; Fauteuils d'Orchestre (Deuxième série) et de Galerie, 4 fr.; Stalles de Premier Amphithéâtre, 3 fr.; Stalles de Parterre, 2 fr. 50; Stalles de Deuxième Amphithéâtre, 2 fr.; Stalles de Troisième Amphithéâtre, 1 fr.

La Goutte, les Rhumatismes et la Gravelle sont toujours curables

Depuis bien des siècles on s'est occupé de découvrir une préparation ou un traitement réellement efficace contre la goutte, le rhumatisme et la gravelle, ces douloureuses et cruelles maladies.

Jusqu'à ces dernières années toutes les recettes, tous les traitements qui devaient infailliblement guérir la Goutte bernaient leur efficacité à calmer tant bien que mal, et plus mal que bien, la douleur, pendant quelques

minutes; mais quant à guérir la Goutte, pour en prévenir seulement les accès, jamais on n'y était parvenu. Aussi pour cacher cet échec, les hommes de l'art disaient : La goutte est un mal incurable! Eh bien, malgré ce pessimisme avis, nous pouvons cependant dire à notre tour aujourd'hui : La Goutte et le Rhumatisme sont curables.

Disons de suite que nous devons ce miracle médical à la célèbre Méthode Catalithique dont la découverte a été l'un des événements scientifiques de ces temps derniers.

Nos lecteurs trouveront d'ailleurs une étude complète sur cette méthode et sur la Goutte, le Rhumatisme et la Gravelle dans la Médecine Pratique Illustrée, la meilleure de nos revues médicales (3 fr. par an) dont un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande au Directeur, 112, boulevard Rochechouart, à Paris. Nous nous en voudrions d'oublier de dire que le traitement par cette méthode ne comporte pas de déplacement, n'offre aucun danger et n'est pas douloureux. Il produit des cures merveilleuses et tous les goutteux et rhumatisants qui la suivront sérieusement ont la certitude absolue, nous pouvons le dire par expérience, d'obtenir rapidement leur guérison.

G. DE VIVIERS.

Le Directeur-Gérant : E. HUBY.

Pigeons Milanais blancs frisés de pure race A VENDRE.

S'adresser : 18, bd du Levant.

AVIS

Tous les Vins qui se vendent 5, rue du Chemin-de-Fer, à Nanterre, chez M. L. CHAUVET, sont garantis naturels venant directement des Propriétaires.

Celui à 0 fr. 45 le litre, malgré son prix modique, peut satisfaire les palais les plus délicats.

Les Vins en fûts sont livrés directement par les Propriétaires. Celui vendu à 86 francs la pièce nue, rendu à domicile, est irréprochable.

A VENDRE 125 fr., Bicyclette

entièrement neuve, ayant servi deux fois. — Email et nickel en parfait état, cadre droit de 55, roues de 65, pneumatiques 38, de marque, grand pignon nickelé, chaîne double, roulements nickelés, frein, selle, pompe; convenant pour dame ou monsieur de petite taille.

S'adresser à M. DAZEVILLE, 17, rue Bois, Nanterre.

ON demande une apprentie couturière.

S'adresser à Mme Azan.

ON demande une apprentie couturière.

S'adresser à Mme Azan.

minutes; mais quant à guérir la Goutte, pour en prévenir seulement les accès, jamais on n'y était parvenu. Aussi pour cacher cet échec, les hommes de l'art disaient : La goutte est un mal incurable! Eh bien, malgré ce pessimisme avis, nous pouvons cependant dire à notre tour aujourd'hui : La Goutte et le Rhumatisme sont curables.

Disons de suite que nous devons ce miracle médical à la célèbre Méthode Catalithique dont la découverte a été l'un des événements scientifiques de ces temps derniers.

Nos lecteurs trouveront d'ailleurs une étude complète sur cette méthode et sur la Goutte, le Rhumatisme et la Gravelle dans la Médecine Pratique Illustrée, la meilleure de nos revues médicales (3 fr. par an) dont un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande au Directeur, 112, boulevard Rochechouart, à Paris. Nous nous en voudrions d'oublier de dire que le traitement par cette méthode ne comporte pas de déplacement, n'offre aucun danger et n'est pas douloureux. Il produit des cures merveilleuses et tous les goutteux et rhumatisants qui la suivront sérieusement ont la certitude absolue, nous pouvons le dire par expérience, d'obtenir rapidement leur guérison.

G. DE VIVIERS.

Le Directeur-Gérant : E. HUBY.

Pigeons Milanais blancs frisés de pure race A VENDRE.

S'adresser : 18, bd du Levant.